



VILLE DE
GENÈVE

Au personnel
des structures d'accueil
de la petite enfance
subventionnées par la Ville de Genève
(SAPE)

Genève, le 27 août 2020

Objet Convention collective de travail du personnel des structures d'accueil de la petite enfance – Modifications au 1^{er} septembre 2020

Affaire traitée par
Service de la petite
enfance
☎ 022 418 81 00

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous communiquer, ci-après, les modifications de la convention collective de travail acceptées par les partenaires signataires, avec une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

Protection de la personnalité et de l'intégrité personnelle

Les institutions signataires de la convention collective de travail (CCT) se sont dotées d'un dispositif destiné à prévenir et à traiter, le cas échéant, toute atteinte à la personnalité et à l'intégrité personnelle.

Le personnel de la petite enfance pourra faire appel gratuitement et en toute confidentialité à ce nouveau dispositif.

Commission paritaire

L'article et l'annexe relatifs à la commission paritaire constituée par les parties signataires de la CCT ont fait l'objet d'une mise à jour, afin de préciser le fonctionnement et les compétences de celle-ci.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Christina Kitsos

Copies : Président-e-s des SAPE
Directions des SPE et SAPE
Direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Service de la petite enfance de la Ville de Genève
Partenaires signataires de la CCT